

Conseil de sécurité

Distr. générale
4 mai 2000
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4134e séance du Conseil de sécurité, tenue le 4 mai 2000, au sujet de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation en Sierra Leone », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil.

« Le Conseil de sécurité se déclare gravement préoccupé par la violence qui a éclaté en Sierra Leone ces derniers jours. Il condamne avec la plus grande énergie les attaques armées que le Front uni révolutionnaire (FUR) a lancées contre les forces de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), ainsi que la détention dans laquelle il garde nombre de membres du personnel de l'ONU et d'autres organisations internationales. Il se déclare profondément indigné de ce qu'un certain nombre de Casques bleus du bataillon kenyan aient été tués et note avec une vive préoccupation que des membres de la MINUSIL ont été blessés ou manquent à l'appel.

Le Conseil exige que le FUR mette fin à ces actes d'hostilité, libère immédiatement, sans leur causer de tort, tous les membres du personnel de l'ONU et des autres organisations internationales qu'il garde en détention, aide à déterminer ce qui est advenu de ceux qui manquent à l'appel, et se conforme pleinement aux dispositions de l'Accord de paix de Lomé (S/1999/777).

Le Conseil tient M.Foday Sankoh responsable, en tant que chef du FUR, de ces actes inamissibles qui contreviennent de façon patente aux obligations que le Front a contractées en vertu de l'Accord de Lomé. Il condamne le fait que M. Sankoh ne s'est délibérément pas acquitté de son engagement à coopérer avec la MINUSIL pour mettre un terme à ces incidents. Le Conseil estime que M. Sankoh, de même que les auteurs de ces actes, devront en répondre.

Le Conseil salue les forces de la MINUSIL et le commandant de la Force pour le courage, la volonté résolue et le sens du sacrifice avec lesquels ils s'efforcent de maîtriser la situation. Il exprime son plein appui à l'action qu'ils continuent de mener à cet effet, ainsi qu'à l'accomplissement de leur mandat dans son ensemble. Il demande à tous les États qui sont en mesure de le faire d'aider la Mission à s'acquitter de sa tâche. Il exprime également son appui à l'action menée aux échelons régional et international, notamment par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en vue de résoudre la crise.

Le Conseil continuera de suivre la situation de près et envisagera de prendre de nouvelles mesures selon qu'il y aura lieu. »